



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance tenue le 3 avril 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 574-2017 décrétant des travaux de voirie et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

Le coût des travaux visés par ce règlement est estimé à 1 247 469\$. Ce règlement autorise un emprunt pour une période de vingt (10) ans d'une somme maximale de 1 247 469\$ payable par l'imposition d'une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 avril 2017 et a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 juillet 2017.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 17 juillet 2017, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 17^e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et
secrétaire-trésorière**